Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_013-DE

Mairie de MAURON
1 Place Henri Thébault
BP 30
56430 MAURON
Tel : 02.97.22.60.24

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Date de convocation
23/01/2026

Date d'affichage
23/01/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
23	19	21

Vote
A l'unanimité Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pontivy
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Mauron s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHASLES Yves, Maire.

Présents : M. CHASLES Yves, Maire, Mme VACHON Anne, M. REYNAUD Gérard, Mme CADIER Marie-France, M. MARTIN Christophe, Mme CHESNARD Nathalie, M. EON Jean-Luc, Mme GUERIN Roseline, Mme ROSSELIN Christine, Mme CHARTIER Véronique, M. REGNIER Régis, Mme PAMBOUC Emmanuelle, Mme GUILLAUME Annaëlle, Mme JAN Anne-Emmanuelle, M. DANO Yves, Mme BRINGAULT Valérie, Mme BRIERO Fabienne, Mme FICHET Sandrine, Mme VÉNIAT Vanessa

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : M. COUDÉ Jean-Claude à M. EON Jean-Luc, M. RAFFIN Mickaël à M. REGNIER Régis

Absent(s) : M. TARDIF Frédéric, M. GUILLOUX Adrien

A été nommé(e) secrétaire : Mme JAN Anne-Emmanuelle

Ref : 2026_013 Objet : SAS METHA-BEQUILLE (MONTERFIL) - PROCEDURE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES ICPE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2025 relatif à l'ouverture d'une consultation du public sur le projet présenté par la SAS METHA-BEQUILLE en vue d'obtenir l'enregistrement, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, de son projet d'augmentation des volumes d'intrants de l'unité de méthanisation située au lieu-dit « La Béquille » sur la commune de MONTERFIL ;

VU l'affichage de l'avis de consultation du public en mairie de Mauron le 23 décembre 2025, ouverte du lundi 19 janvier 2026 au mardi 17 février 2026 inclus ;

CONSIDERANT que le conseil municipal peut exprimer son avis sur la demande d'enregistrement dès l'ouverture de la consultation ;

CONSIDERANT que ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet d'Ille-et-Vilaine dans les quinze jours suivant la fin de la consultation ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'EMETTRE un avis favorable sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS METHA-BEQUILLE ;

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601279-20260129-DELIB2026_013-DE

- de CHARGER M. le maire de transmettre à M. le préfet la présente délibération ;
- d'AUTORISER M. le maire à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement de cette affaire ;
- d'AUTORISER M. le maire, ou à défaut l'un des adjoints, à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire ;

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits.

Le Maire
M. Yves CHASLES



La secrétaire de séance :
Mme JAN Anne-Emmanuelle